

# LIBRE INDÉPENDANCE 2

Face aux risques de décès et de dépendance, prévoyez les ressources financières et l'assistance dont vous, et vos proches, pourriez avoir besoin.



Avec vous de A à Z

Allianz 



## LA DÉPENDANCE, UNE RÉALITÉ QUI PEUT TOUS NOUS CONCERNER

La dépendance peut notamment être provoquée par le vieillissement ou peut faire suite à une maladie. Dans tous les cas, les conséquences de cette situation imprévisible bouleversent le quotidien de la personne concernée ainsi que celui de sa famille.



### 11 millions d'aidants en France

qui s'occupent de façon quotidienne ou occasionnelle de leur proche victime d'une perte d'autonomie.

Source : Tribune de l'assurance n° 244, mars 2019



### 1,3 million de personnes dépendantes

ou touchées par la perte d'autonomie aujourd'hui en France.

D'ici 2030, ce nombre serait estimé à 1,6 million de personnes.

Source : Tribune de l'assurance n° 244, mars 2019



### 2 500 € est le coût moyen mensuel d'un hébergement en EHPAD<sup>(1)</sup>

En dépit des aides publiques, le reste des frais à la charge des familles est conséquent avec de fortes disparités selon les régions.

Source : Argus de l'Assurance n° 7576, octobre 2018

**La dépendance ou la perte d'autonomie se traduit par l'incapacité pour une personne à réaliser des actes élémentaires de la vie courante (se déplacer, se nourrir, se laver...) et/ou par une altération des fonctions cognitives (maladie d'Alzheimer...).**

(1) Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.





## LIBRE INDÉPENDANCE 2, UNE OFFRE LABELLISÉE



### Label d'excellence 2019

Libre Indépendance 2 obtient pour la 6<sup>e</sup> année consécutive le Label d'excellence dans la catégorie contrats dépendance.

Le label d'excellence des Dossiers de l'Épargne est attribué par un jury de professionnels indépendants, et récompense les meilleures offres du marché.



### Label GAD<sup>(2)</sup> assurance dépendance

Le contrat Libre Indépendance 2 bénéficie du label GAD assurance dépendance mis en place par la Fédération Française de l'Assurance.

Ce contrat répond aux exigences de ce label car il prévoit notamment :

- En cas de dépendance lourde, le versement d'une rente minimum de 500€/mois.
- Une évaluation de l'état de dépendance lourde basée sur vos capacités fonctionnelles (grille des actes élémentaires de la vie quotidienne : se déplacer, se nourrir, s'habiller...) et cognitives (test de Folstein).
- L'absence de formalités médicales sous certaines conditions.
- Des prestations d'assistance.

(2) : GAD : Garantie d'Assurance Dépendance.

# À VOS CÔTÉS POUR FAIRE FACE À LA DÉPENDANCE

La dépendance peut avoir de nombreuses conséquences : désorganisation de votre quotidien et celui de vos proches, coûts financiers.

Avec le contrat Libre Indépendance 2, vous vous protégez et vous mettez vos proches à l'abri d'une lourde responsabilité.

1. Nous vous proposons deux formules : « Optimale » ou « Classique ». Vous choisissez celle qui s'adapte le mieux à vos attentes.
2. Vous déterminez les montants de la rente que vous souhaitez percevoir en cas de dépendance, ainsi que le montant du capital décès que vous souhaitez transmettre.

## Formule Optimale

Un ensemble de garanties dont vous pourrez bénéficier en cas de dépendance légère ou lourde.

Nous vous versons une rente non imposable si vous êtes reconnue(e) dépendant(e) partiellement ou totalement<sup>(3)</sup> :

- comprise entre 500 € et 2 000 € / mois en cas de dépendance totale,
- comprise entre 250 € et 1 000 € / mois en cas de dépendance partielle.

Un capital équipement de 7 500 €<sup>(3)</sup>

- Dès la reconnaissance de votre état de dépendance, nous vous versons également un capital équipement. Vous pourrez l'utiliser à votre convenance et selon vos besoins.



## Formule Classique

Les garanties indispensables en cas de dépendance lourde.

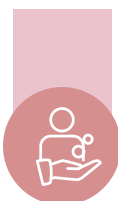
Nous vous versons une rente non imposable si vous êtes reconnue(e) dépendant(e) partiellement ou totalement<sup>(3)</sup> :

- comprise entre 500 € et 2 000 € / mois en cas de dépendance totale.



Dès la souscription de votre contrat, Allianz Assistance vous accompagne ainsi que vos proches :

- si vous êtes hospitalisé(e) plus de deux jours,
- si vous devenez aidant de votre conjoint(e) ou un de vos parents dépendant,
- si vous perdez votre autonomie.



Un capital décès que vous pourrez transmettre<sup>(3)</sup>

- compris entre 3 000 € et 20 000 € il sera versé au(x) bénéficiaire(s) de votre choix à votre décès.

(3) Dans les conditions et limites prévues aux Dispositions Générales du contrat Libre Indépendance 2.



# ALLIANZ ASSISTANCE VOUS ACCOMPAGNE

**Que vous deveniez aidant(e) d'un proche en situation de dépendance ou que vous même deveniez dépendant(e), ni vos proches, ni vous, ne serez seul(e)s pour trouver les solutions à mettre en place.**



**Si vous devenez aidant(e) de votre conjoint(e) ou de vos parents devenus dépendants**

Allianz Assistance vous propose :

- le bilan de vie, qui permet d'analyser votre situation et celle de votre proche devenu(e) dépendant(e),
- le plan d'aide personnalisée, qui permet de financer à hauteur de 750€ TTC les services dont votre proche aura besoin,
- l'audit de l'habitat, qui identifie les aménagements à prévoir pour du maintien à domicile de votre proche,
- un service de téléassistance pris en charge pendant 3 mois, qui permet à votre proche en cas de besoin de demander de l'aide 24 h sur 24 h, 7 jours sur 7.

Pour vous aider dans votre rôle d'aidant(e), vous bénéficiez :

- d'un soutien psychologique (3 entretiens par téléphone) et d'une préparation au rôle d'aidant(e),
- d'une formation pratique de 3 heures à domicile avec une infirmière,
- d'un budget de 500€ TTC annuel (aide à domicile auprès de l'Aidé) afin de faire une pause et de mieux vous ressourcer.



**Si à votre tour, vous devenez dépendant(e)**

**Vous ou votre famille pourrez contacter Allianz Assistance pour bénéficier d'aides<sup>(3)</sup> et de prestations<sup>(3)</sup> adaptées à votre situation.**

Si votre état de santé le permet, Allianz Assistance vous accompagnera pour vous permettre de rester à domicile dans les meilleures conditions.

Si votre état de santé ne le permet plus, Allianz Assistance sera à vos cotés pour aider à choisir un hébergement et à organiser votre installation dans votre nouveau lieu de vie.





## LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE CONTRAT LIBRE INDÉPENDANCE 2

**Vous souscrivez votre contrat Libre Indépendance 2 et vous réglez vos cotisations**

**Lorsque votre état de dépendance est reconnu, nous vous versons :**

- la rente choisie
- le capital équipement de 7 500€ (si Formule Optimale)

**À votre décès**  
Nous versons le capital décès aux bénéficiaires désigné(e)s

### Allianz Assistance vous accompagne

Dès la souscription et durant toute la durée de votre contrat Libre Indépendance 2 nous mettons à votre disposition des services d'assistance :

- si vous êtes hospitalisé(e) plus de deux jours,
- si vous devenez aidant(e) d'un proche,
- si vous devenez dépendant(e).

### Deux moyens nous permettent d'évaluer votre dépendance :

**Les actes élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) :**  
votre incapacité à réaliser un ou plusieurs de ces actes (vous nourrir, vous laver, vous déplacer, vous habiller, aller aux toilettes) permet de définir votre degré de dépendance physique.

**Le test Mini Mental Score de Folstein,** réalisé par le biais d'un questionnaire médical, permet de faire un diagnostic de vos fonctions cognitives (jugement, mémoire, organisation mentale, orientation dans le lieu, le temps, les personnes, schéma corporel, reconnaissance...).





## ANTICIPEZ LES CONSÉQUENCES DE LA DÉPENDANCE AVEC LE CONTRAT LIBRE INDEPENDANCE 2

Allianz vous propose Libre Indépendance 2 : un ensemble de garanties pour répondre à vos besoins, que vous soyez en situation d'aider un(e) proche devenu(e) dépendant(e), ou que vous deveniez vous-même dépendant(e).



### **Vous devenez aidant(e) d'un proche dépendant**

Allianz Assistance vous accompagne et met à votre disposition un ensemble de services dont certains pourront faire l'objet d'une prise en charge financière.



### **Vous-même devenez dépendant(e)**

Dès la reconnaissance de votre état de dépendance et selon la formule choisie, Allianz vous verse un complément de revenu sous forme de rente ainsi qu'un capital équipement<sup>(4)</sup>.

Allianz Assistance met à votre disposition un ensemble de services et de prestations adaptés à votre situation et à votre état de santé, pour vous permettre de rester à votre domicile, ou de trouver une solution d'hébergement.

(4) Si formule Optimale.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

---

---



#### Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 643.054.425 €  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
340 234 962 RCS Nanterre

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



#### AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €  
490 381 753 RCS Bobigny  
Société de courtage d'assurances  
Inscription ORIAS 07 026 669 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen  
Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

[www.allianz-worldwide-partners.fr](http://www.allianz-worldwide-partners.fr)



Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.